

M. *Raymond* (Beauharnois-Laprairie)—Lundi prochain—QUESTION—Quel montant la Commission d'assurance-chômage a-t-elle payé aux sans-travail au cours de chacun des mois suivants: septembre, octobre, novembre et décembre 1945; janvier et février 1946?

M. *Raymond* (Beauharnois-Laprairie)—Lundi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il été mis au courant des accords secrets intervenus lors de la conférence de Yalta?

2. Le cas échéant, à quelle date?

\*M. *Diefenbaker*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance entre M. David, architecte, de Montréal, P.Q., et toute personne à son emploi, et le ministère de la Défense nationale, et/ou le ministère des Travaux publics, et/ou le ministère des Affaires des anciens combattants, concernant les plans (et leur annulation, le cas échéant), pour l'érection future du Currie Memorial Hospital et/ou de l'hôpital pour les soldats convalescents dans la ville de Montréal.

\*M. *Dorion*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, tous télégrammes et autres documents relatifs à un contrat octroyé par les ministères du Commerce et des Postes pour le service de transport entre l'Île-aux-Coudres et Les Eboulements, comté de Charlevoix, depuis le 1er septembre 1935 jusqu'à date.

\*M. *Church*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous télégrammes, correspondance, résolutions, pétitions et autres documents échangés entre le gouvernement, ou l'un de ses fonctionnaires, et toutes personnes ou personnes, relativement au bill portant le numéro 20 en 1945, et le numéro 7 en 1946, intitulé: "Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, et sur le statut des étrangers".

M. *Ross* (St. Paul's)—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que, dans toutes les guerres auxquelles le Canada a participé, un nombre très considérable de ses officiers a été choisi parmi les anciens élèves du Collège militaire royal, depuis la fondation même de ce collège; et

Considérant l'éminence des états de service des anciens élèves du Collège militaire royal en temps de guerre comme en temps de paix; et

Considérant que le Collège militaire royal, à titre d'institution nationale, est un exemple de l'unité nationale du Canada,

Il est résolu, en conséquence, qu'il serait dans les meilleurs intérêts du Canada de procéder à la réouverture de ce Collège sur à peu près le même principe qu'avant la deuxième guerre mondiale.